

Libertés!



BELGIQUE- BELGIE
PP
1/2345
BXL X

Il n'est pas au
numéro 100
Berckmans
Bruxelles

AVRIL 2006 - N°423 - LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL

IRAK L'ÉTAT SUPPLIÉ



CAMBODGE
SÉQUELLES



TURQUIE
EXPRESSION MUSELÉE

BRÉSIL

LA JUSTICE MISE À L'ÉPREUVE

Treize ans après le massacre de la prison de Carandiru, à São Paulo, le colonel Ubiratan Guimarães interjette appel contre sa peine de 632 ans. Reconnu responsable de la mort de 111 détenus non armés, il est maintenu en liberté dans l'attente que la justice se prononce à nouveau. Alors qu'aucun autre coupable du massacre n'a été inculqué à ce jour et qu'aucune famille de victime n'a été indemnisée, il faut voir dans cet appel une occasion de mettre à l'épreuve la transparence de la justice brésilienne. ☉

CHINE

MILITANTS DES DROITS HUMAINS «DISPARUS»

Plusieurs militants chinois ont été arrêtés ou sont portés «disparus» pour avoir soutenu ou observé des grèves de la faim depuis le 4 février dernier. Ces grèves «tournantes» avaient été lancées par Gao Zhisheng, un avocat réputé pour son combat en faveur des droits civiques et qui entendait protester contre plusieurs atteintes récentes aux droits humains. Amnesty International a lancé un appel aux autorités pour connaître leur sort exact, demander que leur sécurité soit garantie et plaider leur libération immédiate en l'absence de toute inculpation justifiée. ☉

RDC

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS MENACÉS

Ces derniers mois, plusieurs défenseurs des droits humains ont été victimes de menaces et d'attaques inquiétantes un peu partout en République démocratique du Congo (RDC). C'est notamment le cas de l'ONG *Journalistes en danger* (JED) suite à la divulgation d'informations relatives à l'assassinat de deux de ses membres. En vertu de la nouvelle Constitution, adoptée en décembre 2005, les autorités congolaises se doivent d'identifier et de déférer à la justice les responsables présumés de ces actes, y compris les représentants de l'État. ☉

IRAN

PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE DE PEINE DE MORT

L'application de la peine capitale est de plus en plus courante. Au moins 28 personnes ont déjà été exécutées cette année et l'Iran ne se prive pas de condamner à la peine de mort des mineurs d'âge, au mépris de ses obligations internationales en matière de droits humains. La plupart des condamnations sont justifiées par l'inculpation pour des crimes tels que le meurtre, mais beaucoup de condamnés qui se trouvent encore dans le couloir de la mort s'avèrent être des prisonniers politiques. ☉

BELGIQUE

ANNE-MARIE LIZIN À GUANTÁNAMO

Anne-Marie Lizin, présidente du Sénat de Belgique et représentante de l'OSCE, ne semble pas avoir ouvert le bon œil durant sa visite à Guantánamo. Selon sa déclaration du 6 mars dans le journal *Le soir*, le seul reproche à adresser aux responsables de la prison serait «la trop rapide rotation des interrogateurs»... N'ayant pu rencontrer le moindre détenu, il y a lieu de s'interroger sur les réelles motivations de sa visite. M^{me} Lizin présentera en juillet un rapport très attendu sur les conditions de détentions à Guantánamo. La crainte d'Amnesty est que ce rapport décrédibilise l'OSCE. ☉



Défilé du 1^{er} mai à Phnom Penh. Une travailleuse cambodgienne brandit des pancartes dénonçant la corruption dans le monde du travail. Mai 2001 © AFP

CAMBODGE

LES SÉQUELLES DU PASSÉ

À la Une jusqu'à la fin des années 80, c'est dans une large indifférence que le Cambodge entame sa reconstruction. Petit tour d'horizon.

Avant, le Cambodge était un pays riche en pierres précieuses et en ressources alimentaires. Fort de cette richesse, on y a construit des monuments majestueux et des palais somptueux. Mais la guerre qui a éclaté dans les années 70 a terriblement appauvri et détruit le pays». Thoeun, un Cambodgien de 29 ans et vivant aujourd'hui en Belgique résume bien le paradoxe que vit sa terre natale. Entre la gloire d'Angkor au 13^e siècle et le génocide commis par les Khmers rouges au 20^e siècle⁽¹⁾, le Cambodge est à présent un pays où tout est à refaire. Meurtris et traumatisés, les Cambodgiens se relèvent, non sans difficultés.

Le 29 octobre 1991, des accords de paix sont signés à Paris entre les quatre adversaires cambodgiens : les royalistes de Norodom Sihanouk, les républicains, les Khmers rouges et les pro-vietnamiens de Hun Sen. La plus grande entreprise de reconstruction jamais lancée par les Nations Unies peut démarrer, forte d'un budget de plusieurs milliards de dollars. Cette manne financière n'a pas seulement relancé le commerce mais a aussi profité aux réseaux de prostitution. Les prix ont flambé et, quand l'ONU s'est retirée, le chômage s'est envolé et de nombreux réfugiés rentrés au pays se sont entassés dans des bidonvilles, faute de logements. A l'heure actuelle, environ 36 % des Cambodgiens vivent sous le seuil de pauvreté.

Alain Henry de Frahan, journaliste français a travaillé au Cambodge. «L'appartenance de l'ONU a amené une

quantité inouïe d'argent dans un pays qui en était privé depuis un quart de siècle. Cela a donné beaucoup d'idées. Quand les Nations unies sont parties, une montagne de matériel a été frauduleusement détournée par des militaires et des responsables politiques cambodgiens largement issus d'un pouvoir qui est toujours en place. Cela a donné lieu à des trafics divers et à la création de réseaux maffieux».

La reconstruction du royaume cambodgien est ainsi ralentie par le banditisme, la corruption et une certaine désorganisation du système comme cela se passe dans beaucoup de pays en cours de démocratisation. Ce désordre laisse libre cours au racket et à tous les commerces illégaux. Il semble également que des réseaux de trafics de drogue se soient mis en place dans le nord du pays. De plus, en ce qui

concerne la prostitution, un tiers des prostituées seraient âgées de 12 à 17 ans ce qui indique une progression de la prostitution infantile.

On compte plus ou moins une centaine d'ONG présentes dans le pays. Mais, comme l'indiquent les rapports d'Amnesty International et de la FIDH, une double répression s'exerce sur ces ONG ainsi que sur les défenseurs des droits humains et les journalistes : celle des organisations maffieuses et celle des autorités. Ils doivent faire face à des menaces de morts, des agressions physiques, voire des assassinats. «Être incorruptible au Cambodge, c'est mauvais pour la santé. On subit trop de pressions...», insiste notre observateur.

«Être incorruptible au Cambodge, c'est mauvais pour la santé»

MINES ET MUTILATIONS

Voyager au Cambodge, c'est croiser un nombre impressionnant de personnes mutilées. Selon Handicap International, ce pays compte le pourcentage le plus élevé de personnes en situation d'handicap. Les mines antipersonnelles sont des engins conçus uniquement pour mutiler. «*Énormément de mines ont été déversées au Cambodge jusqu'aux accords de 1991*», explique Alain Henry de Frahan. «*Dans nos armées occidentales, quand on pose des mines, on doit tenir des plans pour pouvoir ensuite les enlever ou au moins circuler entre elles. Au Cambodge, vous imaginez bien qu'avec plusieurs générations de soldats peu formés, les mines sont partout et n'importe où. Et avec les saisons des pluies et les mouvements de terres, ces mines se déplacent...*»

Beaucoup de zones sont à présent «nettoyées». Mais la présence de ces mines est aussi l'occasion de développer des commerces «parallèles» en raison de l'augmentation du cours mondial de l'acier. Les populations les plus pauvres tentent de récupérer ces mines pour ensuite les revendre en Thaïlande. Appelés «chasseurs de métal», ces villageois, adultes et enfants, déminent, au péril de leur vie. Et c'est sans compter les réfugiés revenus de Thaïlande dont certains s'installent sur les terres «contaminées» à proximité de la frontière. Certains Cambodgiens s'improvisent ainsi démineurs parce qu'ils n'ont pas le temps d'attendre les opérations de déminages officielles pour commencer à cultiver. Aujourd'hui, les Cofras

(Compagnies françaises d'assistance) ont relayé les Casques bleus pour continuer à déminer le territoire et former des démineurs cambodgiens.

VERS UN PROCÈS DES KHMERS ROUGES ?

La démocratie et le calme ne sont donc pas encore de mise au Cambodge et toute opposition au régime est rapidement étouffée silencieusement ou violemment. Les ONG parlent d'une «*classe dirigeante modérément préoccupée par l'intérêt général*». Le Premier ministre Hun Sen laisse ainsi de moins en moins de latitude à l'opposition emmenée par Sam Rainsy. Norodom Sihamoni, fils de Norodom Sihanouk et nouveau roi depuis octobre 2004, cohabite à la tête du pouvoir avec le Premier ministre Hun Sen. Cette cohabitation est censée organiser le très attendu procès des Khmers rouges pour enfin sortir le Cambodge d'une certaine culture de l'impunité.

Le mois dernier, les Nations unies ont indiqué que ce procès devrait commencer en 2007 mais aucune date précise n'a encore été fixée. Par son travail de mémoire, ce procès est essentiel si le Cambodge veut construire une démocratie durable et un État de droit, même si le terme «génocide» n'est jamais prononcé dans les Accords de Paris. © Claire Engels

(1) De 1974 à 1977, les Khmers rouges, mouvement à l'idéologie à la fois maoïste et ultranationaliste khmer, liquident 2 millions de Cambodgiens (sur une population de 8 millions d'habitants).

L'INSOLITE

LA FLEUR OU LE FUSIL

Le 7 février 2003, une voiture piégée explosait devant la discothèque *El Nogal*, à Bogotá, faisant 36 morts et 160 blessés. Accouru sur les lieux de l'attentat, le musicien César López s'était retrouvé face à face avec un soldat, et avait remarqué que celui-ci tenait son arme comme une guitare. Ainsi est née l'idée des *escopetarras* – «les fusitares». La mairie de Bogotá lui a alors fourni des armes ayant appartenu à des soldats et López les a fait transformer en guitares par le luthier Luis Alberto Paredes. Les «fusitares» sont désormais le symbole de l'association *Orquesta Neutral* [Orchestre neutre] et certaines vont désormais accompagner la chanteuse colombienne Shakira. © (D'après *Courrier international*)

LEURRE EXACT ?

Slobodan Milosevic ne serait pas enterré à Pozarevac, mais à Moscou. Le cercueil inhumé dans la propriété familiale de l'ancien président serbe ne renfermerait qu'un mannequin en silicone à son effigie, prétend le quotidien serbe *Press*. Les tabloïds serbes rivalisent de révélations. Chaque nuit, affirme de son côté Nacional, le défunt communiquerait avec une vieille villageoise, la Baba Jaga. «*Ceux qui portent mon cercueil ressemblent vachement à ceux qui accompagnaient celui de Djindjic [Premier ministre serbe et opposant à Milosevic, assassiné le 12 mars 2003]*», aurait ainsi confié «Slobo» à la septuagénaire. © (D'après *Courrier international*)

PAROLES

«LE PEUPLE CAMBODGIEN COMMENCE À SE RÉVEILLER»

De passage à Bruxelles pour rencontrer les Européens et remercier tout particulièrement Amnesty International qui, grâce à une Action urgente, l'a aidé à sortir de prison, Kem Sokha fait le point sur la situation actuelle au Cambodge.



Membre de l'Assemblée nationale et président de la Commission parlementaire des droits de l'Homme entre 1983 et 1998, j'ai été sénateur et président de la Commission des droits de l'Homme au Sénat de 1999 à 2002. Et puis j'ai démissionné de la politique. En 2003, j'ai fondé le Cambodian Center for Human Rights, dont je suis le président. Depuis dix ans que je milite dans le domaine des droits humains, mes critiques à l'encontre du gouvernement du Premier ministre (Hun Sen) m'ont valu plusieurs arrestations et j'ai même dû partir à l'étranger. En 1998, j'ai dû me réfugier à l'ambassade des Etats-Unis durant cinquante jours. Le 10 décembre 2005, nous avons célébré avec d'autres organisations la Journée internationale des droits de l'Homme. À cette occasion, nous avons organisé des activités incluant photos et banderoles. Sur l'une d'elles, préparée la veille, nous avons écrit «*Mon bulletin de vote, c'est ma vie, je ne voterai ni pour des oppresseurs, ni pour ceux qui trahissent*» et invité les gens à y exprimer leurs idées, ce que beaucoup ont fait. Le gouvernement a trouvé sur l'une de ces banderoles une critique personnelle envers le Premier ministre Hun Sen. Cette fois, je n'ai pas réussi à m'enfuir à temps et j'ai été arrêté le 31 décembre.»



Kem Sokha à sa sortie de prison © Private

Hormis cette triste conclusion, cette manifestation ne fut pas vide de sens. «*Depuis que je travaille dans ce domaine, je constate que le peuple cambodgien commence à se réveiller. Des milliers de participants sont venus de leur plein gré au forum public alors que quand le Premier ministre ou les opposants politiques font campagne, ils doivent payer pour que les gens viennent.*»

Pour Kem Sokha, l'aide économique des gouvernements occidentaux ne doit pas être interrompue car le Cambodge est encore fragile. «*Je pense qu'au Cambodge, pauvreté et droits humains sont deux sujets liés. On ne peut négliger l'un pour l'autre. Il faut aider au développement économique mais aussi au développement démocratique. À première vue, la liberté d'expression semble respectée; mais si on y regarde de plus près, on voit que certaines libertés sont sous pression. Cela dépend de l'humeur du Premier ministre et non de la loi. Il y a trop de médias sous contrôle du gouvernement même s'il existe certains journaux indépendants ainsi qu'une radio indépendante reconnue. Cependant, le propriétaire de cette dernière a déjà été arrêté deux fois et on a également assisté à de nombreux assassinats et arrestations de journalistes indépendants.*» © Propos recueillis par PF à Bruxelles, le 27 février 2006.

IRAK

L'ÉTAT SUPPLICIÉ

En mars 2003, une coalition, emmenée par les Etats-Unis et agissant en dehors de tout mandat, envahissait l'Irak et renversait le régime baasiste de Saddam Hussein. Déclenchée aux motifs officiels (et infirmés par la suite) d'éliminer un régime détenteur d'armes de destruction massive et abusivement accusé d'être une base du «terrorisme» international, cette offensive a été une réussite militaire. Elle a même, dans un premier temps, bénéficié de l'accueil soulagé d'une majorité d'Irakiens éreintés par 35 ans d'une des dictatures les plus meurtrières de la seconde moitié du vingtième siècle. Mais ce soulagement a été de courte durée. La population civile s'est tôt trouvée étouffée dans l'étreinte mortelle entre la «force multinationale» (FMN) et les «groupes armés», deux appellations contrôlées qui désignent respectivement des forces d'occupation majoritairement américano-britanniques et des mouvements de résistance largement (mais pas uniquement) dominés par des militants d'une conception militaire et meurtrière de l'islamo-nationalisme sunnite. Depuis deux ans, cet affrontement a provoqué la mort de plusieurs dizaines de milliers de civils, tombés sous les bombes de la FMN, torturés dans des commissariats où règne à nouveau l'arbitraire d'antan, déchiquetés dans des attentats «aveugles» visant largement les civils kurdes et chiites ou, tout simplement, dans des règlements de comptes et des actes relevant du crime crapuleux. Éclairage.



Des passants près d'un pilier en béton où a été commis, quelques heures plus tôt, un attentat suicide visant un groupe de demandeurs d'emploi. District de Kadhimiyah, Bagdad. 14 septembre 2005. Le même jour, quatre autres attentats ont eu lieu et causé la mort de 87 civils. © AFP

35 ANS DE BAASISME

UN PASSIF DE FEU ET DE SANG

La situation des droits humains en Irak est aujourd'hui désastreuse et la population irakienne vit tiraillée entre la crainte des exactions de la Force multinationale et des nouvelles forces nationales de sécurité. Catastrophique, ce constat serait néanmoins incomplet s'il ne prenait en compte le passif inhumain laissé par le régime baasiste défait au printemps 2003.

Longtemps, l'Irak a été une *terra incognita* pour les observateurs indépendants et les intellectuels dignes de ce nom. Le régime qui était arrivé au pouvoir à Bagdad en 1968 avait en effet érigé autour de la population irakienne et entre chacune de ses composantes communautaires et individuelles une muraille coulée dans l'airain de l'arbitraire, de l'injustice aveugle, de la terreur et de la paranoïa. Ce mode de gouvernement devait évidemment beaucoup aux conditions dans lesquelles le régime s'était installé, ainsi qu'à la personnalité de ses principaux responsables, à commencer par le vice-président et ensuite président de la République arabe d'Irak, Saddam Hussein.

Il serait pourtant trop facile de limiter l'exposé des causes des violations massives et structurelles des droits humains dans l'Irak d'après 1968 à l'analyse sensationnaliste et pseudo-psychologisante qui fait florès depuis le printemps 2003, au travers des biographies améliorées et *bankable* d'anciens confidents, de courtisanes répudiées et autres chefs-coqs personnels de l'ancien dictateur.

C'est que l'usage de la terreur brute, indiscriminée et imprévisible est au cœur de la plateforme idéologique et programmatique du parti Baas, plus connu dans les sociétés arabes sous son nom complet de Parti de la Résurrection arabe socialiste. L'élévation de la terreur en mode de «gouvernement» n'a pu que mettre hors course un État et des institutions publiques par ailleurs soumises à la préséance du parti Baas, de ses milices et de ses «meutes». Cette destruction «aveugle» des quelques institutions publiques est l'une des causes – pas la seule évidemment – du chaos et de la désolation qui règnent dans l'Irak post-Saddam.

La destruction de la société irakienne par le pouvoir baasiste avait été observée et analysée dans les années 70 et 80 presque simultanément et sans concertation aucune par deux spécialistes du Moyen-Orient. Le français Michel Seurat (sous le pseudonyme de Gérard Michaud – ce qui n'allait pas empêcher son enlèvement en 1984 par une milice islamiste chiite libanaise et son assassinat en 1986, avec la complicité présumée des services de renseignement

syriens) avait eu le loisir d'observer la Syrie baasiste et d'en exhumer un matériau qui allait lui permettre de développer la notion d'«État de barbarie» (non assimilable à l'État totalitaire). À la fin des années 80, l'irakien Kanaan Makiya (sous le pseudonyme de Samir al-Khalil) produisait quant à lui une histoire de l'Irak baasiste, surnommé par lui la... «République de la peur» (Republic of Fear)⁽¹⁾.

Concrètement, l'exercice du pouvoir par les dirigeants du parti Baas et la mise en application de leur idéologie (guerre contre l'extérieur et guerre contre le pluralisme politique et culturel irakien) a abouti à un système structurel et massif de violation des droits humains. Ce système a été amplement et continuellement démonté et démontré par Amnesty

International⁽²⁾ et la FIDH. Les rapports de ces ONG, longtemps livrés à la poussière des tiroirs onusiens, ont «miraculeusement» réapparu pour être intégrés dans les argumentaires de l'administration américaine de George Bush et fournir une légitimation à son initiative militaire du printemps 2003, au grand dam des ONG concernées.

Que disaient ces rapports? Ils constataient tous une constante (que confirme notre chercheur Carsten Jurgensen): la terreur des témoins et, partant, la quasi impossibilité de recueillir des témoignages en Irak proprement dit. Pour corser le tout, la seule enquête jamais réalisée en Irak sous le régime baasiste le fut en janvier 1992, alors que les sanctions consécutives à l'invasion du Koweït battaient leur plein. Cependant, les témoignages recueillis et confrontés dans les diasporas irakiennes d'Irak, d'Iran et du Kurdistan autonome (près de 4 millions de déplacés) permettaient de dresser le profil d'un véritable terrorisme d'État contre sa propre société.

En 1988, la guerre déclenchée huit ans plus tôt par l'Irak baasiste contre l'Iran islamiste avait connu un épisode tragique dans les régions kurdes. Le régime de Saddam Hussein avait ainsi mené l'Opération Anfal («Le Butin») qui avait provoqué la mort et la «disparition» de 180 000 personnes et l'exode de 2 millions d'autres. En englobant l'Opération Anfal et les vagues de répression massive consécutives à la défaite de l'Irak contre la coalition occidentale en 1991 et aux soulèvements des provinces nordistes (majoritairement kurdes) et sudistes (majoritairement arabes chiïtes)⁽³⁾, les ONG de défense des droits humains estiment que, outre le gazage de plusieurs milliers de civils et la déportation de deux millions d'autres, ce ne sont pas moins de 200 000 personnes qui ont «disparu», «disparitions» élucidées depuis par l'exhumation de nombreux charniers. Outre la répression massive contre les «minorités»⁽⁴⁾, le régime de Saddam Hussein se caractérisait par la traque, l'embastillement et l'élimination physique de tout qui, en Irak, pensait autrement que le pouvoir ou, tout simplement, «risquait» de penser autrement. Dans une déclaration publique adressée au Conseil de Sécurité des Nations unies en mars 2003, alors que l'attaque anglo-américaine contre l'Irak était imminente, Amnesty International rappelait l'ensemble de ses constats et de ses préoccupations. «Amnesty International poursuit sa campagne contre les violations systématiques et généralisées des droits fondamentaux, notamment la suppression de la liberté d'expression et d'association, les exécutions extrajudiciaires, les «disparitions», la torture, les arrestations arbitraires, les procès inéquitables et le recours à la peine capitale et à d'autres châtiments cruels,

UN MÉPRIS SOUVERAIN POUR LA VIE

Fin juillet 2005, AI publiait un rapport accablant sur les exactions commises «de sang froid» (c'est une façon de parler) par les divers groupes armés qui combattent en Irak l'occupation de la Force multinationale (FMN). Ce rapport est passé largement inaperçu dans une opinion occidentale vaquant à ses vacances estivales et davantage habituée à voir les Etats-Unis incriminés, ce rapport est pourtant édifiant.

Ainsi, les civils irakiens paient au prix fort la lutte à mort engagée entre, d'une part, les troupes de la FMN dirigée par les États-Unis et les forces de sécurité irakiennes et, d'autre part, les groupes armés opposés aux nouvelles autorités gouvernementales irakiennes et à la présence de troupes étrangères en Irak. Les groupes armés ont provoqué la mort de plusieurs milliers de personnes. Selon une estimation fiable et «malheureusement» minimale, ce ne sont pas moins de 6 000 civils qui ont été tués et 16 000 autres blessés après avoir été directement et aveuglément pris pour cibles par les groupes entre mars 2003 et mars 2005.

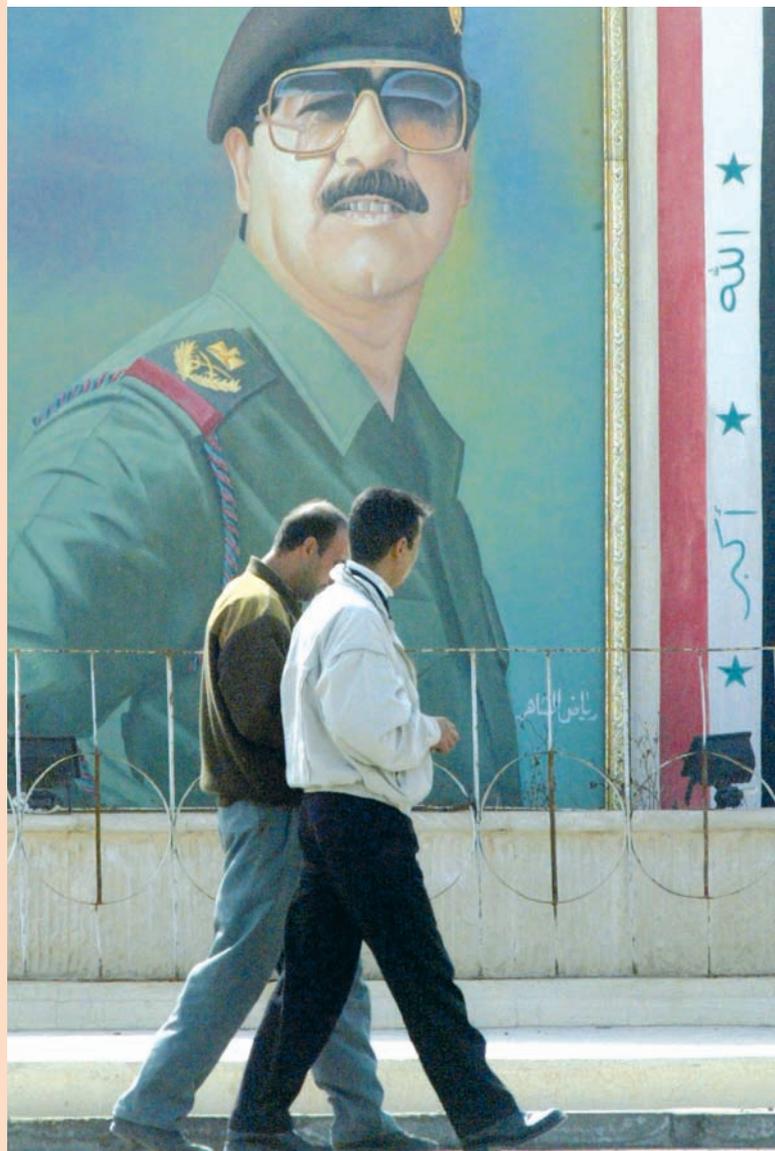
Habituellement, les groupes armés prennent pour cible tout civil irakien qu'ils décrètent comme traître ou collaborateur: interprètes, chauffeurs et autres civils employés par la FMN, ainsi que des fonctionnaires, des responsables gouvernementaux, des juges et des journalistes. Les étrangers, parmi lesquels des employés d'ONG humanitaires, des journalistes indépendants, des entrepreneurs et des chauffeurs, parce que non irakiens ou non arabes, sont souvent considérés par les groupes armés comme des partisans de la FMN et «ciblés» en conséquence. Par ailleurs, plusieurs centaines de personnes, irakiennes ou étrangères, ont été prises en otages; nombre d'entre elles ont été exécutées, certaines par balle et d'autres par décapitation. Beaucoup de victimes ont été torturées avant d'être exécutées. Des militantes des droits des femmes ainsi que les Nations unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations humanitaires internationales ont également été pris pour cible.

Sur le «front intérieur» *stricto sensu*, les groupes armés, plus que manifestement d'obédience sunnite, s'en prennent à des membres de communautés religieuses et ethniques, plus précisément aux Arabes de confession chiïte et aux Kurdes. Les institutions politiques et religieuses de ces communautés, notamment des mosquées chiïtes et le siège de partis politiques, sont régulièrement la cible d'attentats à l'explosif qui entraînent des pertes très élevées dans la population civile. Destinées depuis la mi-2004 à entraîner la société multiethnique et multiconfessionnelle irakienne dans une guerre civile sans merci, ces attaques ont en tout cas fait franchir par l'Irak un pas de plus dans l'horreur suite à la destruction à l'explosif de la Mosquée Al-Askari, l'un des monuments chiïtes les plus respectés et sans doute l'un des monuments islamiques les plus anciens au monde. Lorsqu'ils n'étaient pas visés directement, plusieurs centaines de civils ont péri à la suite d'attentats à la voiture piégée ou d'attentats-suicides contre des convois militaires et des bases de la FMN et des forces irakiennes.

Pour Amnesty International, quelle que soit la cause invoquée et quelles que soient les circonstances que certains en Europe voudraient leur trouver, les attaques visant directement ou sans discernement des civils, les prises d'otages, la torture et les mauvais traitements, sont des crimes contre le droit. Aux termes du droit international humanitaire, les individus et les groupes qui se participent ou commanditent ces actions se rendent tout simplement coupables de crimes de guerre et contre l'humanité. Ni plus ni moins, tant les droits humains ne se partagent pas. © Pascal Fenaux

À lire: «Des atteintes aux droits humains perpétrées de sang-froid par des groupes armés». Index AI: MDE 14/009/2005.

Portrait de Saddam Hussein devant une usine de maintenance de tanks.
Février 2003 © AFP





Ⓢ Des suspects pris dans une rafle au nord d'Husaybah, lors de l'opération «Rideau de Fer», attendent d'être interrogés à Kerbala. Novembre 2005 © WPN/Lucian Read

LE RÈGNE DE L'ARBITRAIRE

Même si, en nombre et en fréquence, beaucoup de victimes en Irak le sont du fait des attaques perpétrées par les groupes armés irakiens, la Force multinationale (FMN), dont les États-Unis ont pris la tête, et les nouvelles forces irakiennes sont tout autant coupables d'exactions. C'est ce qu'indique le dernier rapport d'Amnesty paru le 6 mars dernier. Quelques cas emblématiques.

inhumains et dégradants. Parmi les victimes de ces traitements on a pu compter des fonctionnaires soupçonnés d'avoir conspiré contre le gouvernement et d'autres opposants politiques présumés, les membres de leur famille et des familles d'opposants irakiens vivant à l'étranger, ainsi que des membres de groupes ethniques et religieux, en particulier des kurdes et des musulmans chiites.» L'ONG rappelait aussi «le non-respect constant et systématique de la loi; la pratique généralisée et systématique de la torture, ainsi que le maintien en vigueur de décrets punissant certaines infractions de peines cruelles et inhumaines.»

Les responsables d'Al émettaient alors des recommandations visant à imposer le déploiement d'observateurs des droits humains, recommandations restées lettre morte, les États-Unis et le Royaume uni privilégiant l'option militaire. L'issue est connue. Le régime de Saddam Hussein et de ses lieutenants est tombé comme un château de cartes, victime du rouleau compresseur américain et du refus de combattre de l'essentiel de ses troupes.

Mais la chute de ce régime n'a en rien répondu aux exigences de mémoire, de justice et de lutte contre l'impunité. C'est que, pas plus que le reste de la communauté internationale, les États de la Force multinationale ne semblent intéressés à traduire les anciens responsables baasistes devant un tribunal pénal international *ad hoc*, sur le modèle de ceux mis sur pied par l'Onu pour instruire les crimes de génocide commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Il n'est pas interdit de penser que le lent rapprochement entre une administration américaine aux abois et l'Union européenne se fonde, entre autres, sur un intérêt commun à ne pas instruire le soutien économique, technologique et militaire dont l'Irak baasiste a bénéficié dans les années 70 et 80 de la part des États-Unis, de l'ex-URSS, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne fédérale.

Les dignitaires de l'ancien régime irakien sont donc jugés par un Tribunal spécial irakien (TSI). Dès lors que la constitution irakienne restaure la peine de mort et que le système judiciaire est en lambeaux, il y a fort à craindre que ce procès ne débouche sur rien d'autre qu'une catharsis et une vengeance, mais pas sur un travail de mémoire. En l'absence d'un acte de justice indépendant et exhaustif, les Irakiens vont se voir privés de mémoire et, partant, dans l'incapacité de bâtir leur avenir sur la transparence, la justice et la réconciliation. Cette transparence serait pourtant bien nécessaire pour retisser des liens sociaux qui dépassent le cadre des appartenances tribales, régionales, confessionnelles et linguistiques que conforte la politique américaine. Tant il est vrai qu'en 35 années de totalitarisme et de terrorisme d'État, le Baas a détruit le seul acquis de la monarchie hachémite et de la première république: le lent développement d'une société civile fondée sur un patriotisme irakien surplombant les identités confessionnelles (chiïtes, sunnites, chrétiens, etc.) et linguistiques (arabes, kurdes et assyro-chaléens).

Au lieu de cela, les Irakiens semblent condamnés à une longue période de violences, d'instabilité et de règlements de comptes. Ⓢ **Pascal Fenaux**

(1) «La question irakienne, dix ans après», *La Revue nouvelle*, octobre 2002, Bruxelles.

(2) *La nécessité d'un déploiement d'observateurs des droits humains* (MDE 14/012/2003).

(3) *Violations des droits de l'homme depuis le soulèvement - Résumé des préoccupations d'Amnesty International* (MDE 14/005/1991); *Nécessité d'une intervention accrue des Nations unies en faveur de la défense des droits de l'homme* (MDE 14/006/1991); *Communication écrite d'Amnesty International présentée lors de la 49e session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies* (MDE 14/001/1993).

(4) En fait, il faudrait parler de répression des majorités par une minorité, le socle arabe sunnite sur lequel reposait le Baas étant minoritaire en Irak.

La Force multinationale est composée de la nouvelle armée irakienne, des États-Unis et de 26 autres pays alliés aux forces américaines⁽¹⁾ dont la Grande-Bretagne. Si le scandale d'Abou Ghraïb a fait le tour du monde et des médias, la détention et la torture en Irak dépassent largement le cas de ce haut-lieu de la répression baasiste, devenu symbole de l'arbitraire américain.

AVOUEZ N'IMPORTE QUOI

Le 12 mai 2005, quatre Palestiniens étaient arrêtés chez eux par la *Liwa ed-Dib* («La Brigade du Loup»), un groupe de paracommandos composé d'Irakiens, créé en octobre 2004, et entraîné pendant deux mois par des instructeurs de l'armée américaine. Soupçonnés d'avoir participé à un attentat à la bombe quelques jours plus tôt, ces Palestiniens ont été emmenés dans un lieu de détention secret, frappés avec des câbles électriques et ont subi des chocs électriques sur les doigts, les poignets et les pieds. Sans oublier les classiques brûlures de cigarettes... Leurs témoignages ont été recueillis via leur avocat — fait en soi rarissime puisque selon le *Memorandum n° 3 de l'Autorité provisoire de la coalition (APC)*, sorte de ligne de conduite juridique de la FMN, tout prisonnier suspect d'activité terroriste peut rester au secret pendant 60 jours — qui en a fait part à Amnesty. Sa tâche n'était pas simple, mais il est parvenu à prouver qu'ils avaient avoué sous la torture leur participation à 5 attentats à la bombe, alors que quatre d'entre eux n'ont jamais eu lieu... Ils sont encore en prison, dans un sale état. Selon les témoignages, un officier américain a assisté à leur séance de torture.

SANS EXPLICATION, AUCUNE

«C'était inutile. J'ai été là pendant cinq mois et je savais que personne ne pouvait m'aider. Je ne sais toujours pas pourquoi on m'a envoyé en taule, pourquoi on m'a libéré et qui en a pris la décision.» Jawad M., un Irakien qui travaillait pour l'armée américaine, a été arrêté en août 2004 par la même armée pour, semble-t-il, avoir livré des informations à l'ennemi. Gardé au secret, sans accès à un avocat ni aucun membre de sa famille, il a dû attendre 5 mois pour, enfin, être libéré sans motif ni excuse. Le noir complet.

Les cas de ce type se ramassent à la pelle dans le rapport d'Amnesty. Celui des quatre Palestiniens et de Jawad M. illustre à quel point la mise au secret des détenus est, d'une part, «hors-les-lois internationales» en matière de détention des détenus et, surtout, d'autre part, dangereuse. En effet, c'est lors des premières heures de détention et alors que personne n'est averti, que les risques de tortures sont les plus élevés. Or ici, les «détenus pour raison de sécurité» peuvent rester minimum 60 jours en isolement, voire plusieurs années pour certains d'entre eux.

Depuis le passage de témoin de l'armée américaine aux nouvelles autorités irakiennes, le nombre de cas de tortures et de détentions arbitraires sont toujours aussi nombreux bien qu'ils ne présentent pas le même aspect choquant et brutal que les images diffusées en avril 2004 et février 2006 à Abou Ghraïb. De plus, les forces irakiennes du ministère de l'Intérieur sont de plus en plus mises en cause dans les cas de tortures de prisonniers et ceci, de la bouche même des officiers américains qui n'hésitent plus à «dénoncer» chez leurs collègues irakiens ces méthodes d'interrogations qui débouchent, souvent, sur la mort des interrogés.

L'avenir semble sombre pour les Irakiens. Quel autre horizon possible que celui de l'arbitraire qui règne en maître en Irak? Arbitraire des groupes armés, arbitraire de la Force multinationale. Amnesty, avec les moyens dont elle dispose, tente, dans ses interpellations aux différentes parties au conflit, de jouer, modestement, son rôle de mauvaise conscience. Ⓢ **Brian May**

À lire: «*Au-delà d'Abou Ghraïb: la détention et la torture en Irak*». Index AI: MDE 14/001/2006.

(1) La liste se trouve sur le site officiel de la Force multinationale: <http://www.mnfiraq.com/coalitionpartners.htm>

OBJECTIF IRAK

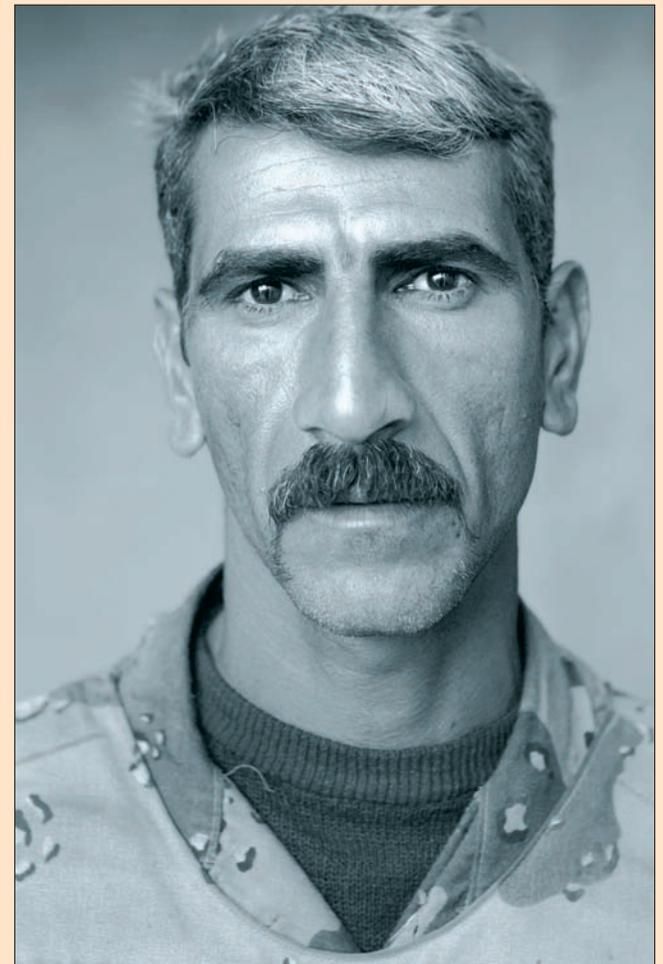
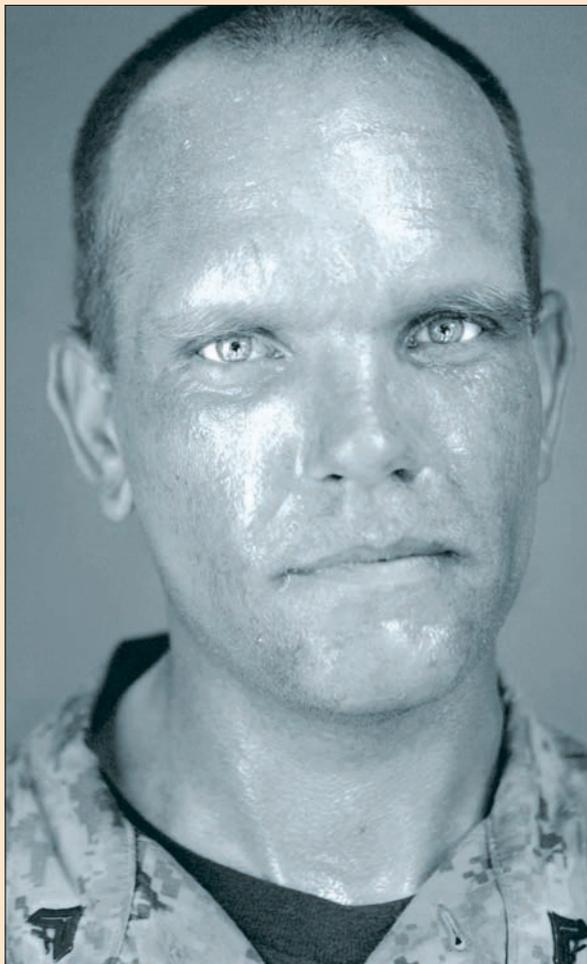
De la Bolivie à l'Irak, en passant par Haïti et le Kosovo, Lucian Read a capté au travers des lentilles de son appareil les visages qui se débattent dans ces zones de conflits armés. Ce jeune photographe de guerre, originaire de New York, a passé deux ans en Irak à suivre une équipe de Marines américains tant dans leurs missions armées comme à Nadjaf ou Falloujah que dans leurs missions plus «humanitaires» comme la surveillance des premières élections législatives irakiennes en décembre 2005. La population, prise en étau entre les groupes armés terroristes et la Force multinationale (FMN) (essentiellement anglo-américaine) n'échappent pas à l'objectif de Lucian Read. Espoirs, épuisement, sourires, désolation, humiliation, tout le prisme de la guerre s'y reflète. Les portraits des soldats américains sont parus dans plusieurs journaux dont *The Time*, *Newsweek*, *Paris Match*, *Courrier International* et *The New York Times*. Nous avons choisi de ne pas insister sur les seuls Marines mais d'y associer les photos, moins connues, de soldats irakiens de l'après-Saddam et de scènes de rues. Il manque des couleurs à ce spectre : le reste du dossier est là pour tenter de les donner.



Ⓢ
Caporal Glenn Mefford, 1^{er} régiment des Marines à Hit en Irak. 20 septembre 2005.

Je me suis d'abord engagé parce que c'était quelque chose qu'il fallait faire. Je travaillais dans les services de police, et les Marines, c'était quelque chose que je voulais faire depuis mes 18 ans, mais je n'en avais pas eu le cran avant mes 26 ans. J'ai choisi les Marines parce que c'est dur. Je n'ai jamais aimé la facilité, et c'était un challenge et j'aime les challenges. La différence entre la vie civile et la vie de soldat : il y a un tas de choses à faire dans la vie civile, les emprunts à rembourser, le paiement de la maison, etc. alors que dans l'armée, on ne doit pas travailler aussi dur pour gagner quelque chose. Dans la vie militaire, j'ai plus de fierté. Dans le corps des Marines, on est dorloté : ma femme et moi vivons dans une maison de la base, donc tout est payé pour la maison et nous avons un revenu fixe ; pratiquement tout ce qu'il y a à faire, c'est de se réveiller le matin, d'être à l'heure au travail et de se tenir à l'écart des troubles. J'aime être à l'armée. [...]

©WPN/Lucian Read





DOSSIER



La trêve instaure un calme précaire dans la Vieille Ville de Nadjaf

Durant la trêve entre les combattants de l'Armée du Mahdi et les forces américaines qui a ramené un semblant de paix dans les rues de la ville de Nadjaf, près de la mosquée de l'Imam Ali. Après trois semaines de conflit, une vieille femme se promène parmi les débris d'une rue qui servait de ligne de front.

©WPN/Lucian Read



Casse à Bagdad

De jeunes garçons jouent parmi des carcasses, rappel de l'invasion américaine de mars 2003. Leurs parents – propriétaires de ce terrain utilisé pour stocker les restes de véhicules détruits durant la guerre – ont construit leurs maisons au cœur des débris rouillés, en attendant que les autorités américaines et le gouvernement intérimaire irakien se débarrassent de ces kilomètres d'équipements abandonnés. Des efforts ont été faits pour enlever les pièces les plus encombrantes, mais la majeure partie de cette zone est désormais stérile.

© WPN/Lucian Read



Abbas Awad Shakir, 36 ans, un ancien fermier de Hillah, a intégré le second bataillon, 7^e division de l'armée irakienne. Novembre 2005.

©WPN/Lucian Read



DOSSIER

Ⓢ
 Une voiture piégée vient d'exploder à proximité de l'ambassade de Pologne. Bagdad, janvier 2004
 © AFP



LA PEUR EN HÉRITAGE

Carsten Jurgensen est depuis 2004 l'un des chercheurs du Secrétariat International chargés d'enquêter sur la situation en Irak. Attaché au SI depuis de nombreuses années, cet orientaliste connaisseur des langues turque et arabe, nous livre ici quelques enseignements à tirer de son expérience.

L'aggravation et l'accélération des événements en Irak ont poussé le SI à renforcer ses effectifs sur ce pays. Il est très difficile de travailler sur l'Irak. La sécurité est très aléatoire, tant pour les chercheurs que pour les témoins. Ce problème se posait déjà en termes très graves sous le régime de Saddam Hussein car les gens vivaient dans la terreur de témoigner. Même les gens qui s'étaient réfugiés en Jordanie avaient peur de témoigner, par crainte pour la sécurité de leurs proches restés au pays. Tout le monde avait peur de tout le monde. Aujourd'hui, il est toujours hasardeux de comparer les situations. Le problème actuel, ce n'est pas tant la peur de témoigner qu'une simple peur pour sa sécurité dans un pays devenu chaotique et où les endroits sûrs sont devenus rares. Quant à donner rendez-vous dans la Zone Verte [l'ancien complexe présidentiel baasiste reconverti en siège de la FMN et du gouvernement irakien], ce n'est pas conseillé, tant les risques d'attentats sont élevés et parce que les civils ont peur d'y être vus. Après l'invasion de l'Irak en 2003, il y avait eu plusieurs missions d'AI. Mais, après les attaques contre les bureaux de l'ONU et du CICR cette même année, ces missions sont devenues problématiques. En 2004, une mission s'était limitée aux provinces du sud et notre dernière mission date d'octobre 2005, à l'occasion de l'ouverture du Tribunal spécial irakien (TSI) chargé de juger Saddam Hussein, mais nous ne sommes pas sortis de la Zone Verte.»

Bref, les témoignages se recueillent hors d'Irak? «Oui. Sous Saddam comme sous le nouveau régime, Amman, la capitale du Royaume de Jordanie, reste une destination prioritaire pour les Irakiens, simples hommes d'affaires, victimes de Saddam ou réfugiés de la période actuelle. Quelle que soit leur implication ou leur indifférence aux événements, beaucoup de civils ont de toute façon peur d'être vus en train de témoigner contre telle ou telle exaction. Et quand bien même beaucoup de gens se font-ils approcher à Amman, c'est en obtenant la garantie que

leurs témoignages seront reproduits sous couvert d'un anonymat absolu. Si vous lisez les deux derniers rapports du SI, celui sur les groupes armés de juillet 2005 et celui sur la FMN de mars 2006, vous remarquerez le nombre de témoignages anonymes, en dépit de la confiance que les gens nous accordent sur foi de notre travail passé...»

Du temps de Saddam Hussein, beaucoup d'esprits chagrins mettaient en doute la fiabilité des témoignages recueillis hors d'Irak. Aujourd'hui, sous le nouveau régime, d'autres esprits chagrins mettent en doute les récits recueillis à l'encontre de la FMN, de certaines forces spéciales au nouveau régime et des groupes armés. «Les critiques actuelles ne sont pas plus fondées que jadis, au contraire. Il est aujourd'hui plus aisé de recouper les témoignages et de les confronter à d'autres sources, en ce compris des rapports parus dans des médias étrangers ou produits par des ONG irakiennes indépendantes. C'est ça l'histoire d'Abou Ghraïb.»

Un problème propre à la nouvelle situation irakienne, concerne les abus commis par les groupes armés et les milices confessionnelles. Mais ce ne sont pas les seuls sujets de préoccupation d'Amnesty. «De fait, beaucoup de rapports faisant état des violations des droits humains par les forces officielles sont effrayants. Lors de notre dernière mission en Jordanie en mars 2006, de nombreux Irakiens nous ont expliqué comment ils avaient été torturés par les forces spéciales du ministère de l'Intérieur, comme la Liwâ el-Dib, la Brigade du Loup. Certains n'ont été relâchés qu'après le versement d'une rançon par leurs proches. D'autres exactions et meurtres sont par ailleurs commis sans qu'on puisse identifier leurs auteurs.»

Que penser du procès de Saddam Hussein? «Il est nécessaire que les crimes commis sous l'ancien régime soient jugés, mais de façon correcte, selon les normes internationales du droit de la défense, de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans la définition des chefs d'accusation et des peines, de refus de la peine de mort, etc. C'est pourquoi AI a décidé d'observer ce procès de près. Une chose est sûre, quelle que soit son issue, ce procès ne peut en tout cas être la seule façon de répondre aux souffrances des innombrables victimes du régime de Saddam Hussein.» Ⓢ **Propos recueillis par Pascal Fenaux**

TURQUIE, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION MUSELÉE PAR L'ARTICLE 301

- Imaginez...** La justice de votre pays vous poursuit pour avoir remis en question la version «officielle» de l'histoire nationale.
- Imaginez...** Vous avez à payer de lourdes amendes pour avoir critiqué les forces armées de votre pays.
- Imaginez...** Vous êtes emprisonné pour avoir caricaturé les représentants officiels de votre pays.
- Imaginez...** Quand les faits se passent à l'étranger, votre peine est augmentée d'un tiers.

En Turquie, ces choses-là ne sont pas le seul fruit de l'imagination!

L'Article 301 du Code Pénal Turc est trop fréquemment utilisé pour poursuivre les écrivains, journalistes, éditeurs et défenseurs de droits humains ayant exprimé une opinion dissidente.

L'expression pacifique d'une opinion n'est en aucun cas un délit. Amnesty International mène une campagne pour l'abrogation de l'Article 301.



HRANT DINK

Hrant Dink journaliste et rédacteur à l'hebdomadaire de langue arménienne Agos, publié à Istanbul. Condamné à six mois de prison avec sursis pour «dénigrement de l'identité turque» dans un article qu'il avait écrit sur l'identité arménienne. Le tribunal a accordé le sursis car le journaliste n'avait pas été condamné précédemment, à condition qu'il ne récidive pas. Actuellement il est poursuivi pour un discours où il aborde sa relation avec les conceptions officielles de l'identité turque.



SEHMUS ULEK

Sehmus Ulek vice-président de Mazlum Der, une ONG turque de défense des droits humains. En procès pour un discours lors d'une conférence intitulée «Sécurité mondiale, terrorisme et droits humains, multiculturalisme, minorités et droits humains». Dans son intervention, Sehmus Ulek avait fait allusion au projet national de la république turque, et en particulier à ses effets sur les régions situées dans le sud-est du pays.



BIROL DURU

Birol Duru, journaliste. Inculpé de «dénigrement des forces de sécurité» aux termes de l'article 301, pour avoir publié un communiqué émanant de la section de Bingöl de l'Association turque pour la défense des droits humains (IHD), selon lequel les forces de sécurité brûlaient des forêts à Bingöl et Tunceli.



RAGIP ZARAKOLU

Ragıp Zarakolu, éditeur, inculpé de «dénigrement de l'identité turque et des forces de sécurité» pour avoir publié une traduction turque d'un livre de Dora Sakayan intitulé Les épreuves d'un médecin arménien. D'autres poursuites sont lancées à son encontre, notamment pour «insulte à la mémoire d'Atatürk», pour avoir publié une traduction turque d'un livre de George Jerjian intitulé La vérité nous libèrera.



RIDVAN KIZGIN

Le président de la branche de Bingöl de l'Association turque pour la défense des Droits Humains (IHD), Ridvan Kizgin, doit faire face à 47 poursuites judiciaires. Récemment il a été inculpé pour «insultes à l'Etat» pour avoir utilisé le mot Cewlik, équivalent de Bingöl en kurde, dans une lettre officielle.

MURAT PABUC

Murat Pabuc, ancien lieutenant dans l'armée turque. En service, il a assisté au gigantesque tremblement de terre qui a frappé la Turquie en août 1999, et vu la corruption institutionnelle qui, selon lui, s'en est ensuivie. Désabusé vis-à-vis de ses devoirs militaires, considérant les soldats comme aliénés des gens ordinaires, Murat Pabuc a commencé à refuser d'obéir aux ordres. Il a fini par suivre un traitement psychiatrique. En juin 2005, il a publié son livre, *L'abandon du devoir du banc peint*, qui fait allusion à une anecdote turque parodiant un soldat qui suit les ordres sans réfléchir. Murat Pabuc estime qu'il s'agissait pour lui de la seule façon d'exprimer ce qu'il avait vécu dans l'armée. Il est poursuivi pour «dénigrement public de l'armée», au titre de l'article 301.



FATİH TAS

Fatih Tas, étudiant en communication et journalisme à l'université d'Istanbul, possède la maison d'édition Aram. Poursuivi pour avoir publié la traduction turque d'un livre de l'universitaire américain John Tirman, intitulé Dépouilles de guerre : le coût humain du commerce des armes par les États-Unis. Cet ouvrage comporterait une carte présentant une grande partie de la Turquie comme traditionnellement kurde, et affirme que l'armée turque a commis un grand nombre d'atteintes aux droits humains dans le sud-est du pays, au cours des années 1980 et 1990. Il risque une peine de 10 ans de prison.



Amnesty International
www.amnesty.be

9, rue Berckmans, 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 • Fax : 02/537 37 29
e-mail : aibf@aibf.be
Photo : DR

MOUVEMENT



© Oxfam

Pour la cinquième fois, Amnesty et les Magasins du Monde Oxfam ont réuni leurs groupes scolaires afin de leur donner la possibilité de s'exprimer, de partager leurs expériences et d'apprendre de nouvelles techniques de campagne. Cette année, la journée s'est déroulée au PASS (Parc d'Aventures Scientifiques), à Frameries, dans le Borinage. Près de 400 jeunes d'une trentaine d'écoles secondaires ont participé à des débats sur le droit d'asile (notamment les centres fermés) et sur la consommation équitable et responsable (notamment sur la présence de distributeurs Coca Cola dans les écoles). Pour animer cette journée, les deux ONG avaient invité l'humoriste et metteur en scène Sam Touzani et le musicien «pataphoniste» Max Vandervorst, ainsi qu'Henri Goldman du Centre pour l'Égalité des Chances.

Amnesty International

Ce sont aussi 80 groupes locaux qui, sur le terrain, font un travail d'action et de sensibilisation aux droits humains. Pour vous y joindre, contactez votre régionale.

SECRETARIAT NATIONAL AIBF

Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles –
02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 –
www.amnesty.be

SECRETARIAT INTERNATIONAL

Easton Street, 1, London WC1X 0DW – United
Kingdom – 00 44 207 413 5500

AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN

Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16 16

RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY

BRUXELLES René Cambier – rue Darwin, 12,
1190 Bruxelles – 02 343 27 27 – rcambier@aibf.be

BRABANT WALLON Jean-Philippe Chenu –
chemin de la Terre Franche, 13, 1470 Genappe –
010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be

NAMUR Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8,
5140 Sombreffe – 071 88 92 51 –

rvangulck@aibf.be

HAINAUT OCCIDENTAL Myriam Dellacherie – rue
Basse Couture, 20, 7500 Tournai –
069 22 76 18 – mdellacherie@aibf.be

HAINAUT ORIENTAL Nicole Grolet – av. Elisa-
beth, 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 –
ngrolet@aibf.be

LIÈGE Christiane Pivont – rue Sous l'Eau, 23, 4020
Liège – 04 343 89 76 – christiane.pivont@tiscali.be
Christine Bika – Responsable de la gestion de la
permanence – C/O Bureau régional d'AI –
rue Souverain Pont, 11, 4000 Liège –
du lundi au samedi de 13h à 17h30 –
04.223.05.15

LUXEMBOURG Guy Pierrard – rue Saint-Roch,
28, 6840 Neufchâteau – 061 27 70 75 –
gpierrard@aibf.be

OFFRES D'EMPLOI

Vous êtes concernés par les droits humains et souhaitez acquérir une expérience professionnelle enrichissante? Devenez ambassadeurs d'Amnesty International en rejoignant nos équipes de recrutement :

YÉKÉ :

Un travail de terrain où vous irez à la rencontre de la population : festivités, manifestations publiques, marchés, rues, gares, etc. Contrat à durée déterminée d'un mois, temps plein de 36h/semaine, travail éventuel le week-end (surtout le samedi), horaire en journée.

KYSÈ :

Un travail de porte-à-porte où vous irez à la rencontre de citoyens déjà approchés par téléphone et à qui vous proposerez de soutenir concrètement notre organisation. Contrat à durée déterminée d'un mois, trois-quarts temps de 27h/semaine. Travail le samedi, horaire en soirée.

Profil : grande capacité de communication, volonté d'accroître le nombre d'adhérents, esprit d'équipe, souci de ponctualité. ☺

Envoyez-nous votre CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'attention de : Dounia Meliani, responsable Programme Recrutement, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles, 02 543 79 84, 0497 41 90 73. Par e-mail : dmeliani@aibf.be

FORMATIONS

LA PEINE DE MORT

Cette formation vous permettra de mieux connaître le sujet et de découvrir ou d'approfondir les arguments d'Amnesty en faveur de l'abolition de la peine de mort. Vous serez alors plus à l'aise pour en parler en public et répondre aux questions délicates qui pourraient vous être posées. ☺

Intéressé(e)? Alors, rendez-vous le 6 mai prochain de 10 h 00 à 16 h 30 à Amnesty, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.

HOMOSEXUALITÉS ET DROITS HUMAINS

Vous souhaitez mieux connaître la thématique de l'homosexualité au sein d'Amnesty et les arguments de notre mouvement en faveur de la défense des droits fondamentaux des personnes homosexuelles? ☺

Nous vous proposons de participer à une formation sur ce sujet le 13 mai prochain. Elle sera donnée de 10 h 00 à 16 h 30 chez Amnesty, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.

PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Comment rendre une intervention intéressante? Comment s'y sentir à l'aise? Comment construire une présentation dynamique? Comment répondre aux questions du public?

La formation que nous vous proposons les 20 et 21 mai prochains vous apportera des réponses à ces questions bien légitimes. ☺

Elle sera donnée sur deux jours de 09 h 30 à 17 h 00 à l'adresse suivante : Amnesty, Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre site à l'adresse <http://www.amnestyinternational.be/doc/article6507.html> ou contactez nous par e-mail à formations@aibf.be

CINÉMA

LORD OF WAR

Le groupe local Amnesty 27 de Mons organise une projection de *Lord of War*, film soutenu par Amnesty dans le cadre de sa campagne pour un contrôle du commerce des armes. Un débat autour de cette problématique sera abordé après la projection. Vous pourrez aussi participer à la pétition photo internationale du «million de visages». ☺

Plus d'informations : www.controlarms.be

Jeudi 27 avril à 20 h 00 au Plaza Art de Mons, rue de Nimy, 12, 7000 Mons.

Tel : 065 351544.

GROUPES AI

Marche organisée par le groupe 70 de Huy. Au programme : promenade de 5, 10, 15, 20 kilomètres dans la vallée de la Solières, sentiers forestiers, petite restauration et aire de repos sur le parcours. ☺

Contact : M. Braida au 0479 372 686 et Hubert au 085 82 69 32.

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

TUNISIE

LIBÉRATIONS... CONDITIONNELLES

Les 25 et 26 février, pour le 50^e anniversaire de l'indépendance, 81 prisonniers politiques ont été libérés par les autorités tunisiennes. Parmi eux figuraient 75 prisonniers détenus en raison de leur appartenance à *Ennahda*, une organisation islamiste interdite. Arrêtés, torturés et condamnés en 1992 à de longues peines de prison à l'issue de procès inéquitables, nombre d'entre eux ont subi des conditions carcérales pénibles, notamment des placements prolongés en isolement et des mauvais traitements. Plusieurs condamnés à des peines d'emprisonnement à vie restent toujours en détention.

Six membres du «groupe de Zarzis» ont également été libérés. Ils avaient été emprisonnés en avril 2004 sur des chefs d'inculpation liés au terrorisme. Les principaux éléments de preuve à leur encontre étaient des aveux qui leur auraient été extorqués sous la torture et suite à la détention au secret. Il est toutefois à craindre que ces libérations ne soient que conditionnelles. Sur simple décision du ministre de la Justice et sans aucune procédure judiciaire, ces personnes pourraient être arrêtées pour purger le reste de leur peine ou assignées à résidence. À suivre... ☉

BULGARIE

VICTOIRE DES ROMS DEVANT LA COUR EUROPÉENNE

Le 26 février, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a donné raison aux Roms contre la police bulgare. Dans le cas *Tzekov contre Bulgarie*, la Cour a souligné l'insuffisance du système juridique bulgare et l'utilisation abusive de la force dans l'arrestation d'un suspect d'origine rom. Dans l'affaire *Ognyanova et Choban contre Bulgarie*, la Cour a donné raison à la famille d'un homme arrêté pour sa participation supposée à des cambriolages, mort dans un poste de police, et mis en cause les mauvais traitements ainsi que les dysfonctionnements de l'enquête. Toutefois, la CEDH n'a pas relevé d'indication concrète d'abus racistes et discriminatoires dans ces affaires. ☉

TURKMÉNISTAN

LIBÉRATION DE DEUX JOURNALISTES

Djoumadourdy Ovezov et Meretmouhammet Khommadov, journalistes de la station américaine de *Radio Liberty*, ont été libérés le 17 mars. Ils avaient été arrêtés le 7 mars et placés en détention au secret dans un lieu inconnu. Face à la pression internationale, les autorités turkmènes auraient informé le représentant pour la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), que les deux hommes avaient été arrêtés pour «vandalisme» et condamnés à quinze jours de travaux d'intérêt général. En réalité, ils avaient exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression et les autorités voulaient les empêcher de transmettre des informations sur le Turkménistan à d'autres pays. ☉

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

UN PREMIER PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Amnesty International salue l'arrestation et la remise à la Cour pénale internationale (CPI), ce 17 mars 2006, de Thomas Lubanga Dyilo, ressortissant de la République démocratique du Congo (RDC) et fondateur présumé de l'Union des patriotes congolais (UPC), pour des crimes de guerre commis en RDC après juillet 2002. Reste à savoir si cet événement significatif contribuera au développement d'une justice nationale effective qui pourra se pencher sur les crimes commis au cours du conflit et accordera pleine réparation aux victimes. ☉

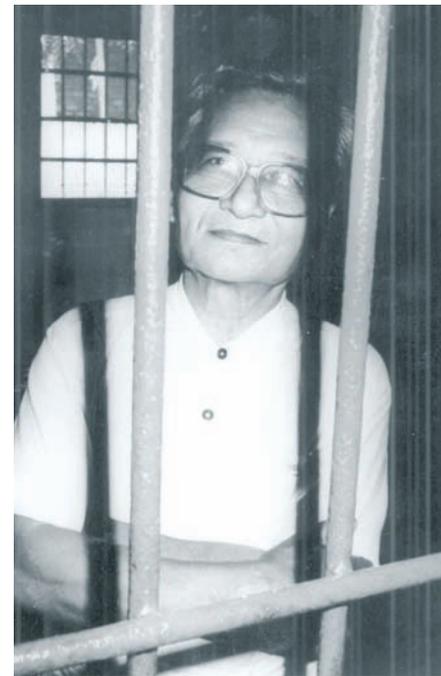
RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS

Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

MYANMAR

LE PLUS ANCIEN PRISONNIER D'OPINION

Le 12 mars, U Win Tin va passer son 76^e anniversaire en prison. Journaliste, ancien rédacteur en chef et officiel important du parti d'opposition, il est en prison depuis 1989. Amnesty considère qu'il est le plus ancien prisonnier d'opinion au Myanmar. U Win Tin a été arrêté en raison de sa position importante dans le principal parti d'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie (LND). La LND a obtenu 82 % des sièges aux élections générales de 1990 mais les autorités ont refusé de céder le pouvoir. U Win Tin a passé un cinquième de sa vie en prison à cause de son opposition (pacifique) aux autorités militaires au pouvoir, et pour sa lutte pour les droits humains et la liberté d'expression. Plus récemment, en mars 1996, il a été condamné à 7 ans de prison pour avoir communiqué avec les Nations unies au sujet des conditions de détention, de la torture et des négligences médicales, et pour avoir écrit et fait circuler des articles en prison. Les autorités décrivent cela comme «publication de propagande pour inciter des émeutes en prison». U Win Tin et d'autres co-accusés ont été détenus dans des cellules destinées à des chiens militaires, ils ont dû dormir sur des sols en béton sans literie et ont été



privés d'eau et de nourriture pendant de longues périodes. U Win Tin a été détenu au secret pendant la plus grande partie de sa détention. On sait qu'il a des problèmes de santé chroniques exacerbés par les mauvaises conditions de détention. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Général,

U Win Tin, journaliste, ancien rédacteur en chef et membre éminent du principal parti d'opposition, la Ligue nationale pour la démocratie, est probablement le plus ancien prisonnier d'opinion du Myanmar, détenu depuis 1989. Il a été condamné à 20 ans de prison en raison de son opposition pacifique aux autorités militaires et de sa lutte pour les droits humains et pour la liberté d'expression. Cette peine a été allongée de 7 ans pour avoir communiqué avec les Nations unies au sujet des conditions de la prison, de la torture et des négligences médicales et pour avoir écrit et fait circuler des articles au sein même de la prison. La plus grande partie de sa détention s'est déroulée au secret dans des conditions très dures. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande la libération immédiate de U Win Tin et des centaines de prisonniers d'opinion détenus au Myanmar. Dans l'espoir que vous ferez droit à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Général, l'expression de ma considération distinguée.

Signature:

Nom:

Adresse:

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Général Than Shwe, Président du Conseil pour la paix et le développement, c/o Ministère de la Défense, Ahlanpya Phaya Street, Yangon, Myanmar

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Myanmar, Boulevard Général Wahis, 9, 1030 Bruxelles
Fax : 02 705 50 48

ACTION

ÉTHIOPIE

DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DANGER



Le fondateur et ancien président du Conseil éthiopien des droits humains, le professeur Mesfin Woldemariam, âgé de 75 ans est détenu depuis début novembre 2005 à la suite de manifestations pacifiques du parti d'opposition protestant contre les fraudes présumées des élections du mois de mai en Éthiopie. 85 autres personnes sont en prison avec lui, y compris les dirigeants du parti d'opposition, la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD) à laquelle il appartient, des journalistes indépendants et des militants anti-pauvreté

qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion. Les charges contre eux, plusieurs entraînant la peine de mort, incluent la «haute trahison», «l'incitation à - et l'organisation de révolution armée» et le «génocide». La plupart des accusés boycottent les mesures légales en guise de protestation. Ils sont détenus dans la prison de Kaliti dans la capitale, Addis Abeba, avec peu de contact avec leur famille et leurs représentants légaux. Plusieurs milliers d'autres personnes soupçonnées d'opposition au gouvernement seraient toujours détenus sans inculpation en rapport avec les manifestations de novembre, lorsque les forces de sécurité ont tiré et tué 42 manifestants. Amnesty est préoccupée par la santé du professeur Mesfin Woldemariam dans sa prison, au vu de son grand âge. Avant son arrestation, il était resté au lit deux mois durant souffrant de graves maux de dos qui exigeaient des soins médicaux réguliers. ☉

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
Le fondateur et l'ancien président du Conseil éthiopien des droits humains, professeur de géographie retraité de l'université d'Addis Abeba, Mesfin Woldemariam, âgé de 75 ans, est détenu depuis début novembre 2005 à la suite de manifestations pacifiques du parti d'opposition protestant contre les fraudes présumées lors des élections du mois de mai. Quatre-vingt-cinq autres personnes sont emprisonnées avec lui pour la même raison, y compris les dirigeants du parti d'opposition, la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD). En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui craint pour la santé du professeur en raison surtout de son grand âge, je vous demande la libération immédiate et inconditionnelle de ce prisonnier d'opinion et de tous ceux qui sont détenus avec lui pour l'unique raison d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Espérant une issue favorable à cette situation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature:
Nom:
Adresse:

LETTRÉ À ADRESSER À :

Monsieur le Premier Ministre, son Excellence Meles Zenawi, Bureau du Premier Ministre, PO Box 1031, Addis Abeba, Éthiopie
Fax: +251 11 552020

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade d'Éthiopie, Avenue de Tervuren, 231, 1150 Bruxelles
Fax: 02 771 49 14

MAROC/SAHARA OCCIDENTAL

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN PRISON

Sept défenseurs des droits humains sahraouis ont été condamnés à des peines de prison allant de sept mois à deux ans. Ils ont été reconnus coupables de plusieurs charges en relation avec les manifestations dans la ville de Laayoune en mai 2005. Aminatou Haidar a été libérée en janvier 2006 au terme de sa peine. Lors d'un procès d'appel, la peine d'Ali Salem Tamek a été portée de 8 à 10 mois de prison ; les cinq autres ont vu leur sentence confirmée. Un huitième défenseur des droits humains, Brahim Dahane est confronté à des charges similaires et s'attend à être bientôt déféré devant le tribunal. Amnesty est convaincue qu'ils pourraient être des prisonniers d'opinion. Depuis mai 2005, les forces de sécurité marocaines ont utilisé la force pour briser les protestations appelant à l'indépendance du

Sahara occidental que le Maroc gouverne depuis 1975. Des défenseurs des droits humains ont été harcelés et intimidés par les forces de sécurité et ils ont rapporté des violations des droits humains contre des manifestants y compris une personne morte dans des circonstances douteuses en octobre 2005. Les huit défenseurs des droits humains ont été impliqués dans le rassemblement et la diffusion d'informations au sujet de violations des droits humains. Amnesty est très préoccupée quant à l'équité des procès. Les condamnations ont été basées sur des aveux de culpabilité que les accusés prétendent n'avoir jamais faits ou faits seulement à la suite de torture ou de mauvais traitements en détention. Aucun des accusés n'a été autorisé à appeler des témoins pour sa défense. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
Sept défenseurs des droits humains sahraouis, Aminatou Haidar, Ali Salem Tamek, Mohamed El-Moutaouakil, Houssein Lidri, Brahim Noumria, Larbi Messaoud et H'mad Hammad, ont été condamnés à des peines de prison allant de sept mois à deux ans. La première a été libérée au terme de sa peine, tandis que la peine des cinq autres a été confirmée en appel et celle de Ali Salem Tamek allongée de huit à 10 mois. Un huitième défenseur des droits humains, Brahim Dahane, est confronté à des charges similaires et attend son procès. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui pense que ce sont des prisonniers d'opinion, je vous demande la libération immédiate des sept hommes à moins qu'ils ne soient rejugés sans délai dans le cadre d'un procès en accord avec les normes internationales. Espérant une réponse favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature:
Nom:
Adresse:

LETTRÉ À ADRESSER À :

Son Excellence Driss Jettou, Premier Ministre, Département du Premier Ministre, Palais Royal, Touarga, Rabat, Maroc

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Maroc, Boulevard Saint-Michel, 29, 1040 Bruxelles
Fax: 02 734 64 68

AGENDA

SPECTACLE

« SEULES LES IDÉES FIXES NOUS FONT BOUGER ! »



Comique troupier, clown bateleur et génie scénique, Gustave Parking revient sur ses meilleurs textes et visuels à l'Acte 3 de Braine-L'Alleud. Après vingt ans de carrière, l'artiste qui, derrière son masque de clown, est également philosophe et membre actif d'Amnesty International, utilise l'humour pour faire passer des messages trop peu écoutés. Ne craignant aucun délire ni impertinence, Gustave Parking nous offre un spectacle de choix où les idées se succèdent à un rythme effréné. Entre étonnement et fous rires, le spectateur n'a guère le temps de s'ennuyer. Un spectacle à ne pas manquer !

Du 25 au 29 avril 2006 à 20 h 30. À l'Acte 3, Clos Lamartine 1A, 1420 Braine-l'Alleud. Situé à 12 minutes d'Uccle et Ixelles, à 5 minutes du centre de Waterloo et à 10 minutes de Nivelles, l'Acte 3 est accessible par le Ring Est (sortie 25, Butte du Lion).

Infos et réservation au 02 289 09 19 ou 218 27 35.

L'ADAC, en coproduction avec l'Acte 3, offre 5 x 2 places pour le mardi 25 avril 2006 à 20 h 30. Pour réserver, envoyez un e-mail à libertes@aibf.be

THÉÂTRE

M. L'INTRÉPIDÉ

Tour à tour metteur en scène, comédien, acteur et musicien, Olivier Coyette revient au Théâtre de Poche afin de présenter sa troisième mise en scène. *M. L'intrépide* est l'histoire d'un homme qui a perdu toute illusion et erre sans but précis parmi ses contemporains. Un jour, il est attiré par un slogan de la Liberté Nouvelle... un monde nouveau qui le mènera rapidement dans les bas-fonds de l'extrémisme de droite.

Du 12 avril au 13 mai 2006, à 20 h 30 au théâtre de Poche, 1a chemin du gymnase à 1000 Bruxelles. Réservations au 02/649 17 27 ou reservation@poche.be. Site web : www.poche.be

Le Théâtre de Poche offre aux lecteurs de Libertés 2 places pour le samedi 15 avril 2006 à 20 h 30. Pour les gagner, contactez le 02/649 17 27 en mentionnant que vous appelez via le magazine AL.

CONGRÈS

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

En 1996, La Ligue des droits de l'Homme (LDH) organisait les Rencontres des droits économiques et sociaux. Il s'agissait de souligner l'effacement constant de ces droits, comparativement à la défense des droits civils et politiques. Dix ans après cette initiative et alors que les choses n'ont guère bougé, la LDH, à l'instar d'Amnesty International, mène une série d'activités afin de mieux faire connaître ces droits dits de la deuxième génération. Ainsi, elle organise ces 5 et 6 mai un Congrès dont l'objectif est d'éclairer le citoyen en matière de droits sociaux dans la société actuelle.

Le 5 mai de 18 h 30 à 21 h 30 et le 6 mai de 09 h 30 à 17 h 00. À la CGSP Bruxelles, 17/19 rue du Congrès, 1000 Bruxelles (métro Madou). PAF : vendredi : 5 € (3 € pour les sans emploi). Samedi : 6 € (4 € pour les sans emploi)

CECI N'EST PAS UN GÉNOCIDE

Avril 1994. Pour échapper à la folie génocidaire, 2 500 Tutsis et Hutus cherchent refuge à l'Ecole technique officielle de Kigali. Sécurité illusoire, puisque les soldats de l'ONU, qui en ont fait leur quartier général, vident les lieux après quelques jours, sur ordre du Secrétaire Général. La voie est libre pour le massacre. *Shooting Dogs* raconte ces événements tragiques dans une fiction aux allures de reportage. Tourné sur les lieux-mêmes du carnage, le film rend palpable l'atmosphère de folie qui règne sur la ville et autour du camp. Il pointe surtout un doigt accusateur sur la communauté internationale dont l'indifférence et la



lâcheté ont la couleur du mandat minimaliste donné aux forces de maintien de la paix. Face à face, le Père Christopher (interprété par John Hurt), désabusé mais fidèle à ses principes, et le commandant des forces belges, le capitaine Delon qui, comme tout bon militaire, obéit aux ordres, même s'ils ne lui plaisent pas. En se concentrant sur les dilemmes moraux des personnages blancs et sur une lecture événementielle d'une partie du conflit, le film élargit son public, mais réduit son propos. D'autant plus que le comportement admirable du Père Christopher ne fut pas celui de tous les hommes d'église au Rwanda...

Sobre et efficace dans ses scènes de foule, *Shooting Dogs* a le mérite de mettre des images sur une réalité glaçante qu'on ne peut ignorer. Le film se clôt sur une très belle séquence. La course d'une survivante dont on ne voit que les pieds qui battent une piste jonchée de cadavres tandis qu'à la radio, la voix d'une lointaine autorité internationale s'empêtre dans son discours pour éviter le recours au terme génocide.

© Gilles Bechet

Shooting Dogs de Michael Caton-Jones, sortie nationale le 19 avril

C'EST NOTRE MONDE

La mondialisation n'a pas de visage. Elle préfère les chiffres. Masquée, elle transforme les vies et les paysages. Dans une expo collective, dix photographes, mandatés par la Direction du Développement et de la Coopération (Suisse) ont fixé cette mutation profonde de la planète. D'Asie, d'Amérique du Nord, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine, ils ont ramené des visages, des silhouettes et des bouts d'histoires. Dans les mégapoles chinoises où les gratte-ciels poussent avec la vigueur des bambous, les travailleurs migrants venus des campagnes de l'arrière-pays sont aspirés par la poussière des gravats. Dans l'Amérique post-11 septembre, les usines ferment et les missiles s'exposent en plein air. Dans les pays riches comme la Belgique, les pauvres n'ont plus rien à revendiquer, sinon leur humanité. En Bosnie, où la terre n'en finit pas de vomir ses dépourvues, deux exilés qui rentrent chez eux cherchent un endroit pour poser leur canapé. Au Viêt-Nam, les vertus de la consommation reconstruisent le pays avec la puissance d'une armée en marche. Les migrants qui s'installent à Paris ont toujours sur eux quelques photos de famille qu'ils posent dans un coin de la cuisine ou du salon pour leur donner la force d'affronter le vrai visage de l'Eldorado. Entre le Nigéria et le Brésil, l'immigration a réussi l'improbable bouture du culte Orisha d'un continent à l'autre. C'est ce monde en constante mutation, comme aspiré par une promesse de prospérité, qui est reflété et renforcé par la distance du regard photographique. Un monde qui est le nôtre.

© Philip Jones Griffiths



© Gilles Bechet

Récits d'une mondialisation, Exposition à Tour & Taxi, Entrepôt Royal, avenue du Port 86c, 1000 Bruxelles. Jusqu'au 25 avril. Du lundi au dimanche, de 10h à 18h 00. Entrée libre. Un livre reprenant les textes et photos est paru en français aux Editions Thames & Hudson, 30 €

HÉRITAGE DE L'ONCLE RUSSE

Les cinq républiques d'Asie Centrale (Ouzbékistan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Kazakhstan) fêtent cette année leurs 15 ans d'indépendance, obtenue en 1991 lors de l'effondrement de l'Union Soviétique.

Pour les novices sachant à peine articuler Turkménistan, Ouzbékistan et autres Kirghizistan, ce livre de Marlène Laruelle et Sébastien Peyrouse est une porte ouverte sur l'inconnu. Vivants et didactiques, les auteurs maintiennent parfaitement l'éveil du lecteur à travers les méandres des politiques compliquées et corrompues de ces pays. L'influence soviétique est toujours présente malgré la volonté de se créer une identité «disparue» dite «pré-soviétique», souvent créée de toutes pièces.

Mais l'indépendance ne se marie pas toujours avec la liberté et la prospérité. L'Asie centrale s'est refermée sur elle-même : les médias sont bâillonnés s'ils ne servent pas le gouvernement, les ONG sont refoulées, les étrangers ne sont pas les bienvenus et constituent une menace pour ceux qui travaillent avec eux, le culte de la personnalité est instauré et la pensée unique imposée. Enclavés entre la Chine, la Russie, le Pakistan et l'Iran, ces cinq républiques peuvent désormais être classées dans les pays du tiers monde à cause de la rigidité de pouvoirs politiques qui suscitent l'appauvrissement des populations, les trafics de drogues et le recul de l'éducation.

© Valérie Denis

Asie centrale, la dérive autoritaire, Marlène Laruelle et Sébastien Peyrouse, Editions Autrement, 2006



AFIN QUE LE 8 MARS (*) SOIT TOUS LES JOURS

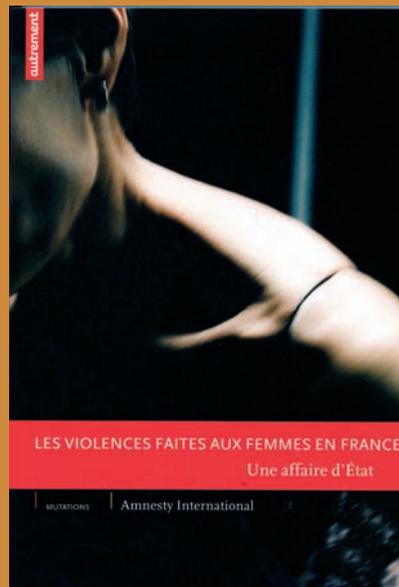


Photo : © Fabrice Kada (fabrice@collectif.net)

Bougies «Halte à la violence contre les femmes»

Réf. F173 Bougie bleue
Réf. F265 Bougie rouge
Réf. F217 Bougie Cannelle

6 €



Rapport d'Amnesty France sur les violences conjugales

Chaque mois, six femmes meurent de violence conjugale en France. Régulièrement, les statistiques et les campagnes de sensibilisation réapparaissent ; de nouveaux débats ont vu le jour sur la spécificité d'une violence à l'encontre des femmes, la «violence de genre», la définition et les causes de cette violence : est-elle comparable à celle que subissent aussi des enfants, des personnes âgées, des hommes, des immigrés... Amnesty International fournit ici des clés pour cette analyse, contribue au débat sur la violence de genre et formule des

recommandations pour la prévention, les recours et la lutte contre ces violences en France.

15 €



La verve assassine

A l'heure où l'actualité repousse encore les frontières de la violence et des inégalités, il est important de prendre position. Il est important de ne pas attendre d'être soi-même une «victime» pour se lever et pointer du doigt des comportements qui ne sont pas acceptables. Il y en a beaucoup. Tous méritent notre attention et notre plus grande implication. L'auteure, Sylvie Godefroid, est choquée par la violence faite aux femmes. En tant que «femme», en tant que «mère», mais aussi en tant qu'individu d'une société qui ne devrait pas la tolérer. En fermant les yeux, on cautionne l'inqualifiable. Le premier roman de Sylvie Godefroid aborde les multiples formes de violences subies par les femmes et leurs multiples causes. En prendre conscience, c'est commencer à aller mieux...

15 €

(*) JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Bon de commande

À renvoyer à Amnesty International : rue Berckmans, 9 - 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29 ou par téléphone 02 538 81 77

Mme/Mlle/M. Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Bte : .. CP : Ville :

Tél. : E-mail :

L 04 06

désire recevoir :

Référence		Prix	Quantité	Montant
L674	Rapport français sur les violences conjugales	15 €
L663	La verve Assassine	15 €
F217	Bougie cannelle	6 €
F173	Bougie bleue	6 €
F265	Bougie rouge	6 €

Montant total des articles €

Participation aux frais de port €

Total de la commande €

Date : Signature :

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis. Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !